

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 22 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Marché Couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	50
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET Pierre DELMON Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Sabine MALARD donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Isabelle COMBESCOT.

OBJET : Création d'un service commun « fauchage et débroussaillage de la voirie communale »

Suite à la décision de la Communauté de Communes en date du 8 septembre 2015 de restituer la compétence Voirie aux communes, il a été acté qu'un service commun soit créé à compter du 1^{er} janvier 2016 permettant de maintenir la gestion des opérations de fauchage débroussaillage du Terrassonnais dans les activités assurées par la Communauté de Communes.

Le service commun est géré par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et est placé sous l'autorité de son Président.

Le service commun est mis à disposition par convention aux communes qui souhaitent en bénéficier.

Organisation et missions du service commun.

Le service commun a pour objet le débroussaillage et fauchage de la voirie communale.

Les missions sont les suivantes :

- Fauchage et débroussaillage des voies communales tout au long de l'année. Cette mission sera effectuée par une entreprise extérieure choisie après mise en concurrence.
- Débroussaillage des chemins ruraux de septembre à mai (durée annuelle évaluée à 167 jours)
- Soutien technique aux manifestations culturelles ou sportives organisées par les communes tout au long de l'année

Concernant les **moyens humains**, il s'agirait d'affecter au service commun 3 agents du service technique pour une partie de leur temps de travail.

Le Conseil de Communauté, DECIDE, à l'unanimité :

- **la création du service commun** « débroussaillage et fauchage de la voirie communale » placé sous l'autorité de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à soumettre la création du service commun au Comité Technique et les mises à disposition partielles à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à conventionner avec les Maires des Communes membres.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte ou convention relative à la mise en place de ce service commun.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, le 26/10/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151022-DE2015089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015